

## RECRUTEMENT EN SECTIONS BINATIONALES DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE

### ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC

#### NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

##### ❖ Qu'est qu'une section binationale ?

Les sections binationales permettent la double obtention du baccalauréat en série générale et de leur équivalent, l'Abitur allemand pour la section Abibac, le Bachillerato espagnol pour la section Bachibac, l'Esame di stato italien pour la section Esabac, par reconnaissance diplomatique et institutionnelle.

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes, espagnoles ou italiennes.

**Le cursus en section binationale engage l'élève et sa famille pour 3 ans.** En cas de rupture de cet engagement l'élève sera amené à réintégrer l'établissement du secteur dont il relève, car la dérogation ne vaut que pour cette formation.

##### ❖ Profil de l'élève

Cette formation est ouverte aux élèves de 3<sup>ème</sup> obtenant un passage en seconde, susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), avant l'entrée en classe de première, motivés et intéressés par la langue et la culture du pays et ayant un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section.

L'autonomie et la capacité de travail sont des atouts indispensables compte tenu de la charge de travail supplémentaire induite par la formation.

Concernant le cas particulier des élèves bilingues qui n'auraient pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège, l'évaluation en langue est réalisée lors d'un entretien organisé par le lycée de la section envisagée.

##### ❖ La scolarité

Pendant trois ans, l'élève bénéficie d'un enseignement dans la langue choisie en littérature ainsi qu'en histoire-géographie ; ces enseignements se substituent aux horaires des enseignements communs de ces mêmes disciplines. Les horaires sont

- en sections Bachibac et Esabac : de 7h en seconde puis 8h en 1<sup>ère</sup> et terminale
- en section Abibac de 9h en seconde puis 10h en 1<sup>ère</sup> et terminale

##### ❖ Calendrier

Le dossier complet doit être **envoyé au lycée par l'établissement d'origine au lycée Pierre d'Aragon au plus tard : 11 Mai 2026**

##### ❖ Liste des établissements proposant des sections binationales

**ABIBAC** : lycées Victor Hugo à Colomiers (31) et St Sernin à Toulouse (31) : il est conseillé de demander les deux établissements.

**BACHIBAC** : lycées Pyrène à Pamiers (09) ; Jean Jaurès à Saint-Affrique (12) ; Pierre d'Aragon à Muret (31) ; Victor Hugo à Colomiers (31) ; Edmond Rostand à Bagnères de Luchon (31) ; Maréchal Lannes à Lectoure (32) ; Clément Marot à Cahors (46) ; René Billières à Argelès-Gazost (65) ; Lapérouse à Albi (81) ; Jules Michelet à Montauban (82).

**ESABAC** : lycée Fermat à Toulouse (31) - pas de possibilité d'internat.

A	IDENTIFICATION DE L'ELEVE	
Nom de l'élève : _____ Prénom : _____		
Date de naissance : _____ Lieu : _____		
Nationalité : _____		
<b>Nom et prénom du responsable légal 1</b> : .....		
Adresse : (si différente de celle de l'élève) : .....		
.....		
Tel. : ..... Portable : ..... E-Mail : .....		
<b>Nom et prénom du responsable légal 2</b> : .....		
Adresse : (si différente de celle de l'élève) : .....		
Tel. : ..... Portable : ..... E-Mail : .....		
B	SCOLARITE	
Scolarité (établissement et classe) :		
2025-2026 : _____		
2024-2025 : _____		
2023-2024 : _____		
Langues vivantes étudiées : <b>LVA</b> : _____ <b>LVB</b> : _____		
Avez-vous suivi un enseignement Bi-langue en 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> ? Précisez : _____		
Autres : _____		
Avez-vous vécu à l'étranger ? Précisez : _____		
Avez-vous séjourné à l'étranger ? Précisez : _____		
C	VŒUX DE LA FAMILLE	
	Section demandée	Etablissement
V1		
V2		
D	PRESENTATION DE L'ELEVE EN LANGUE ETRANGERE	
<b>A rédiger sur papier libre</b> :    Age, intérêts, projet...		

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2026**

- ABIBAC  
 BACHIBAC  
 ESABAC

**A remettre avant le 11 mai 2026**

Cachet de l'établissement 2026-2027

**E** **ELEMENTS DE MOTIVATION DU CANDIDAT ET OU DE SA FAMILLE**  
à remplir par le candidat et sa famille

Date et signature de l'élève :

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

**F** **AVIS DU PROFESSEUR DE LANGUE VIVANTE**

	<b>Insuff.</b>	<b>Moyen</b>	<b>Bien</b>	<b>Très bien</b>
<b>Capacités méthodologiques</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Capacités linguistiques</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Capacités de communication</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau de certification A2/B1 du Cadre Européen Commun de Référence des Langues ( <b>CECRL</b> ) :				
A2 : _____	B1 : _____			
<b>nom du professeur :</b>	<b>Signature</b>			

**G AVIS COMPLEMENTAIRE DU PROFESSEUR PRINCIPAL**

**Signature du professeur principal**

**H AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ **Signature du chef d'établissement**

## **CONSTITUTION DOSSIER BACHIBAC**

**Les dossiers de candidature doivent être réceptionnés par le lycée Pierre d'Aragon au plus tard le lundi 11 mai 2026 (délai de rigueur).**

**Un envoi ou un dépôt par l'établissement scolaire d'origine, pas par la famille.**

### **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE BACHIBAC**

- 1/ Le dossier de candidature dûment complétée, avec les avis motivés
- 2/ Copie des bulletins trimestriels de l'année scolaire précédente (2024-2025)
- 3/ Copie du bulletin du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours (2025-2026)

### **SELECTION**

Les élèves seront recrutés sous réserve de l'obtention du passage en 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup> générale, et après avis de la commission de recrutement **(aucun recours n'est possible sur la décision de la commission)**.

Les avis seront envoyés aux établissements fin mai pour transmission aux familles et pour leur permettre de prendre en compte cette décision dans la procédure d'orientation.